

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 09 AVRIL 2024**

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
DEL2024_002	Compte de gestion 2023	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2024_003	Compte administratif 2023	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2024_004	Affectation des résultats 2023	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2024_005	Subventions 2024	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2024_006	Délégation accordée au président concernant la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement en M57	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2024_007	Tarif des repas (portage à domicile) à facturer aux bénéficiaires	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2024_008	Budget primitif 2024	APPROUVÉE à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

La secrétaire,
Françoise CAILLAT



Signature of Christophe PERY, President of the Council of Administration of the C.C.A.S.



Signature of Françoise CAILLAT, Secretary.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

.....

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 10

Date de convocation : 27 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAILLAT

PRÉSENTS (ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Sylviane NINET, Kéziban OZTURK, Nathalie PETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Nadège LEVREY, Michèle REFFET, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

POUVOIRS : Madame Nadège LEVREY à Monsieur Alain GIORDANO, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

DEL2024_002 :

Compte de gestion 2023

Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil d'Administration doit, préalablement au vote du compte administratif, arrêter les comptes du Trésorier, soit le compte de gestion, dont les éléments doivent concorder avec le compte administratif de l'exercice 2023, qui retrace la gestion du Président pour cet exercice ;

Le compte de gestion du CCAS de l'année 2023 est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Considérant que les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 77 876.44 €	Recettes : 1770.08 €
Dépenses : 81 117.61 €	Dépenses : 0 €
Résultat 2023 : - 3 241.17 €	Résultat 2023 : 1 770.08 €
Résultat reporté : 7 274.16 €	Résultat reporté : 1 770.08€
Résultat de clôture : 4 032.99 €	Résultat de clôture : 1 770.08 €

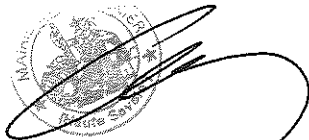
Considérant la conformité entre les chiffres du compte administratif 2023 et ceux du compte de gestion du percepteur ;

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2023 du CCAS.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
En Mairie, le 12 avril 2024*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY



La secrétaire,
Françoise CAILLAT



« Certifié exécutoire »
Télescopé en Sous-Préfecture,
le 15 avril 2024
Publié le

Le Président du Conseil d'Administration
Christophe PERY
du CCAS

Mise en ligne le : 15 avril 2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

.....

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 10

Date de convocation : 27 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAILLAT

PRÉSENTS (ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Sylviane NINET, Kéziban OZTURK, Nathalie PETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Nadège LEVREY, Michèle REFFET, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

POUVOIRS : Madame Nadège LEVREY à Monsieur Alain GIORDANO, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

DEL2024_003 :

Compte administratif 2023

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif présenté ;

Considérant que les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 77 876.44 €	Recettes : 1770.08 €
Dépenses : 81 117.61 €	Dépenses : 0 €
Résultat 2023 : - 3 241.17 €	Résultat 2023 : 1 770.08 €
Résultat reporté : 7 274.16 €	Résultat reporté : 1 770.08€
Résultat de clôture : 4 032.99 €	Résultat de clôture : 1 770.08 €

Considérant la conformité entre les chiffres du compte administratif 2023 et ceux du compte de gestion du comptable assignataire ;

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2023 du CCAS.

ARRÊTE les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-dessus.

PRÉCISE que ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

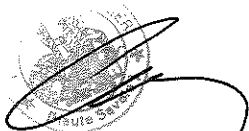
*Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
En Mairie, le 12 avril 2024*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

La secrétaire,
Françoise CAILLAT

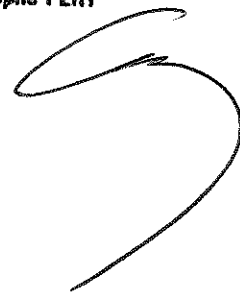


Mise en ligne le : 15 avril 2024



« Certifié exécutoire »
Télétransmis en Sous-Préfecture,
le 15 avril 2024

Publié le
Le Président du Conseil d'Administration
du CCAS
Christophe PERY





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

.....

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 10

Date de convocation : 27 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAILLAT

PRÉSENTS (ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Sylviane NINET, Kéziban OZTURK, Nathalie PETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Nadège LEVREY, Michèle REFFET, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

POUVOIRS : Madame Nadège LEVREY à Monsieur Alain GIORDANO, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

DEL2024_004 :

Affectation des résultats 2023

Vu le compte de gestion de l'année 2023 ;

Vu le compte administratif de l'année 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'affectation des résultats du CCAS provenant des sections de fonctionnement et d'investissement ;

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 77 876.44 €	Recettes : 1770.08 €
Dépenses : 81 117.61 €	Dépenses : 0 €
Résultat 2023 : - 3 241.17 €	Résultat 2023 : 1 770.08 €
Résultat reporté : 7 274.16 €	Résultat reporté : 1 770.08€
Résultat de clôture : 4 032.99 €	Résultat de clôture : 1 770.08 €

L'affectation suivante est proposée :

- Section de fonctionnement
 - Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 4 032.99 €

- Section d'investissement,
 - Compte 001- Excédent d'investissement reporté : 1770.08 €.

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 du CCAS tel que présenté ci-avant.

PRÉCISE que ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
En Mairie, le 12 avril 2024*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

La secrétaire,
Françoise CAILLAT

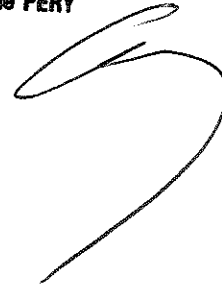


Mise en ligne le : 15 avril 2024



« Certifié exécutoire »
Télescopé en Sous-Préfecture,
le 15 avril 2024

Publié le
Le Président du Conseil d'Administration
du C.C.A.S.
Christophe PERY





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

.....

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 10

Date de convocation : 27 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAILLAT

PRÉSENTS (ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Sylviane NINET, Kéziban OZTURK, Nathalie PETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Nadège LEVREY, Michèle REFFET, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

POUVOIRS : Madame Nadège LEVREY à Monsieur Alain GIORDANO, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

DEL2024_005 :

Subventions 2024

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant la liste des subventions à accorder à diverses associations au titre du budget 2024 ;

Considérant l'enveloppe budgétaire 2024 allouée au milieu associatif :

Association	Subvention 2023	Proposition subvention 2024 (dans le cadre du DOB présenté le 27/02/2024)	Observation	VOTE
-------------	--------------------	---	-------------	------

ALMA 74 - Maltraitance personnes âgées et adultes en situation de handicap	50 €	50 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
ADMR	5000 €	4100 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
AFTC Haute-Savoie- Annecy	50 €	50 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
AEH Association Ecole à l'Hôpital - Sallanches	100 €	100 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
AEH Association Ecole à l'Hôpital - Annecy	100 €	100 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Association Nous Aussi de Sallanches – Allez plus Haut	100 €	100 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Association « Espace Femmes-Geneviève D »	350 €	350 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Le Petit Plus du Clos Casai	500 €	500 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Les Restaurants du Coeur	200 €	200 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Secours Catholique	200 €	200 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Secours Populaire Français	200 €	200 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Sepas Impossible	100 €	100€	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Loco Motive	100 €	100 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Accueil des Familles de détenus	50 €	50 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Banque Alimentaire 74	200 €	200 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
Espoir 74	50 €	50 €	demande renouvelée	pour à l'unanimité
AFM Téléthon	0 €	0 €	demande renouvelée	
AFSEP	0 €	0 €	demande renouvelée	
APEDYS des 2 Savoie	0 €	0 €	demande renouvelée	
FRANCE Alzheimer Haute-Savoie	0 €	0 €	demande renouvelée	

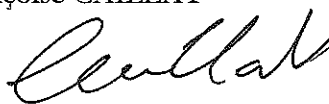
**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le montant des subventions proposé pour les associations.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
En Mairie, le 12 avril 2024*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

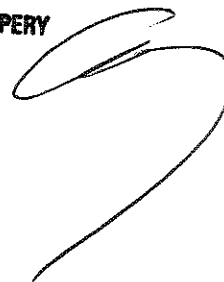
La secrétaire,
Françoise CAILLAT



« Certifié exécutoire »
Télescopé en Sous-Préfecture,
le 15 avril 2024

Publié le
Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Christophe PERY

Mise en ligne le : 15 avril 2024





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

.....

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 10

Date de convocation : 27 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAILLAT

PRÉSENTS (ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Sylviane NINET, Kéziban OZTURK, Nathalie PETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Nadège LEVREY, Michèle REFFET, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

POUVOIRS : Madame Nadège LEVREY à Monsieur Alain GIORDANO, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

DEL2024_006 :

Délégation accordée au président concernant la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement en M57

Vu La délibération n°DEL2021_018 du 14 décembre 2021 portant adoption de la nomenclature M57 pour le CCAS de la Commune de Marignier, à compter du 1^{er} janvier 2022 et accordant notamment une délégation au président pour procéder à des virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le Conseil d'Administration est amené à délibérer chaque année pour renouveler ou non cette délégation ;

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% (taux maximum) du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

PRÉCISE que les virements de crédits effectués feront l'objet d'une décision présentée en début de séance du Conseil d'Administration.

AUTORISE Monsieur le le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
En Mairie, le 12 avril 2024*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

La secrétaire,
Françoise CAILLAT



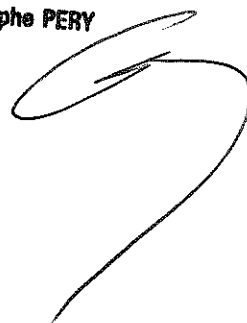
Mise en ligne le : 15 avril 2024



« Certifié exécutoire »
Télétransmis en Sous-Préfecture,
le 15 avril 2024

Publié le
Le Président du Conseil d'Administration
Du CCAS

Christophe PERY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE MARIGNIER

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 10

Date de convocation : 27 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAILLAT

PRÉSENTS (ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Sylviane NINET, Kéziban OZTURK, Nathalie PETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Nadège LEVREY, Michèle REFFET, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

POUVOIRS : Madame Nadège LEVREY à Monsieur Alain GIORDANO, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

DEL2024_007 :

Tarif des repas (portage à domicile) à facturer aux bénéficiaires

Vu la délibération DEL2022_011 du 27 septembre 2022 autorisant le président du Conseil d'Administration du CCAS à signer l'avenant n° 1 portant sur l'actualisation des prix pratiqués par la société ELIOR attributaire du marché de fourniture des repas en liaison froide pour les personnes âgées ou présentant une incapacité ;

Vu la délibération DEL2022_12 du 27 septembre 2022 fixant le prix à facturer aux bénéficiaires du portage des repas à 5.35 €, prix applicable au 1^{er} novembre 2022 ;

Vu la délibération DEL2023_007 du 21 mars 2023 fixant le prix à facturer aux bénéficiaires du portage des repas à 5.90 €, prix applicable au 1^{er} avril 2023 ;

Considérant la révision réglementaire annuelle prévue à l'article 11.2 du Cahier des Clauses Particulières du marché conclu avec le prestataire ELIOR ;

Considérant que, dans ce contexte, il est proposé de réajuster le tarif facturé aux bénéficiaires du portage à domicile des repas ;

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

FIXE le tarif pour un repas, avec ou sans potage et tout régime confondu, pour un montant 6,10 €. Ce tarif est applicable à compter du 1^{er} mai 2024.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
En Mairie, le 12 avril 2024*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

La secrétaire,
Françoise CAILLAT

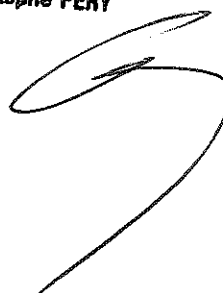


Mise en ligne le : 15 avril 2024



« Certifié exécutoire »
Télétransmis en Sous-Préfecture,
le 15 avril 2024

Publié le
Le Président du Conseil d'Administration
du CCAS
Christophe PERY





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

.....

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 10

Date de convocation : 27 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAILLAT

PRÉSENTS (ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Sylviane NINET, Kéziban OZTURK, Nathalie PETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Nadège LEVREY, Michèle REFFET, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON et Monsieur Christophe PERY

POUVOIRS : Madame Nadège LEVREY à Monsieur Alain GIORDANO, Madame Catherine ROBEZ MASSON à Madame Nathalie PETIT

DEL2024_008 :

Budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de budget primitif 2024 pour le CCAS ;

Considérant que ce projet a été préparé selon les orientations du Débat d'Orientation Budgétaire qui a fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil d'Administration du CCAS le 27 février 2024 ;

Madame la Présidente de séance présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2024 du CCAS soumis à l'adoption, qui s'équilibre :

- pour la section de fonctionnement à : **95 832.99 €**,
- pour la section d'investissement à : **1 770,08 €**.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024, sur la base des éléments rectifiés comme suit :

- pour la section de fonctionnement à : 95 832.99 €,
- pour la section d'investissement à : 1 770,08 €.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
En Mairie, le 12 avril 2024*

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

La secrétaire,
Françoise CAILLAT

Mise en ligne le : 13 avril 2024



« Certifié exécutoire »
Télétransmis en Sous-Préfecture,
le 15 avril 2024
Publié le
Le Président du Conseil d'Administration
Christophe PERY
du CCAS

FONCTIONNEMENT				CCAS - Projet Budget Primitif - 2024			27/05/2024
DEPENSES	LIBELLE	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	OBSERVATIONS		
Chapitre	Article						
011	II	CHARGES A CARACTERE GENERAL	90 925,00	72 500,30	87 332,99		
	60623	Fournitures non stockées - Alimentation (repas à domicile)	68 600,00	54 521,67	67 000,00	Hypothèse du nombre de repas pour 2023 : 12 000 au vu des évolutions sur les trois dernières années, en tenant compte de la baisse des repas livrés (10 713 repas livrés en 2023, 11 841 en 2022 et 13 106 en 2021) et du nombre potentiel de nouveaux bénéficiaires en 2024 (52 administrés autour 75 ans en 2024) - Augmentation facturée par ELIOR au 01/04/2024, dans le cadre réglementaire du contrat, devrait porter le coût d'un repas avec potage à 5,41 € TTC et d'un repas sans potage à 5,20 € TTC	
	60623	Fournitures non stockées - Alimentation (pain)	7 000,00	5 533,06	6 472,99	Ajustement du besoin au vu des perspectives de repas livrés - Augmentation de 0,05 €/pain en 2024 annoncée par la boulangerie Delcourt ce qui portera le coût d'un pain à 0,65 € TTC - Probable augmentation de la boulangerie Razaire en fonction de l'évolution des prix des matières premières - Pas d'augmentation prévue pour la boulangerie Super U	
	60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées (brumisateurs)	200,00	82,80	150,00	30 brumisateurs en prévision du plan canicule 2024 à distribuer aux personnes vulnérables	
	6182	Documentation générale et technique	440,00	468,00	490,00	Abonnement Dauphiné Libéré pour EHPAD "Clos Casat"	
	6234	Réceptions	14 146,00	11 589,85	12 800,00	465 colis à prévoir en 2024 (436 en 2023) - Colis composés par l'Union Commerciale de Bonneville (idem 2023) et confectionnés par l'ESAT du Faucigny - 500 enveloppes à prévoir pour les cartes de voeux jointes aux colis - Animations : goûter pour les résidents de l'EHPAD, opérations "chocolat de Pâques" et "gallettes des Rois" pour les aînés de l'association Le Temps de Vivre, animation en collaboration avec l'Atelier des Partages	
	6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	314,00	87,06	180,00	Dépliants "semaine bleue" et SACEM pour repas de l'Amitié organisé à l'automne	
	6281	Concours divers (cotisations...)	225,00	217,86	240,00	Adhésion du CCAS à l'UNCCAS	
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	9 500,00	8 617,31	8 500,00		
	65138	Autres secours (bons alimentaires, aides financières...)	2 000,00	1 217,31	2 000,00	13 bons pour des aides alimentaires délivrés en 2023 pour un montant de 845 € - 14 bons délivrés en 2022 pour un montant de 880 € - Budget qui concerne également les aides financières ponctuelles, sur demande des travailleurs sociaux (3 aides financières attribuées en 2023) - Prévision stable au vu du réalisé 2023	
	65748	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (associations)	7 500,00	7 400,00	6 500,00	Subventions aux associations à caractère social	
		TOTAL DEPENSES	100 425,00	81 117,61	95 832,99		
RECETTES							
Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	OBSERVATIONS	
70		PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	80 150,84	64 874,44	76 800,00		
	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	6 400,84	3 609,79	3 600,00	Bilan 2023 des achats et des renouvellements de concessions : achat de concessions - 6 cases de columbarium pour 30 ans, 1 concession de 2m2 pleine terre pour 30 ans (pour info, 4 caveaux) - renouvellements : 9 concessions de 2 m2 pour 30 ans, 1 concession de 2m2 pour 30 ans, 1 concession de 2 m2 pour 15 ans, 4 concessions de 2 m2 pour 30 ans (septel 2022 : achat de concessions : 8 cases de columbarium pour 30 ans, 1 concession de 2m2 pleine terre pour 30 ans, 5 concessions de 2 m2 avec caveau pour 30 ans - renouvellements : 2 concessions de 2 m2 pour 10 ans, 2 concessions de 2 m2 pour 15 ans, 4 concessions de 2 m2 pour 30 ans). En 2024, 17 concessions potentiellement renouvelables (en rappelant que le renouvellement des concessions funéraires peut être réalisé dans les 2 ans suivant la date d'expiration) - Depuis le 1er janvier 2023, intégration des recettes de concession avec caveau dans un budget annexe, du fait de la nature industrielle et commerciale des prestations (achats soumis à la concurrence) - Pas de recettes pour le CCAS pour 4 caveaux vendus en 2023 (manque à gagner de 2 854,68 €) - Prévision 2024 identique au réalisé de 2023	
	706888	Autres prestations de service (repas intergénérationnels pour les extérieurs)	73 750,00	61 264,65	73 200,00	Recette en fonction du nombre de repas livrés - Potentiellement 12 000 repas facturés aux bénéficiaires à 6,10 € (augmentation envisagée du prix à facturer aux bénéficiaires à compter du 01/05/2024)	
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 000,00	13 000,00	15 000,00		
	74741	Participation Communes membres du GFP	13 000,00	13 000,00	15 000,00	Participation de la commune augmentée, du fait de la diminution des recettes de concession de cimetière	
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	75888	Autres produits divers de gestion courante		2,00			
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 274,16	-3 241,17	4 032,99		
		TOTAL RECETTES	100 425,00	77 876,44	95 832,99		
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Chapitre	Article	LIBELLE	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024	OBSERVATIONS	
21	2188	matériel de bureau	1770,08		1770,08		
TOTAL					1 770,08		
RECETTES							
Chapitre	Article	LIBELLE	BP +DM 2023	CA 2023	BP 2024	OBSERVATIONS	
001	001	excédent reporté	1 770,08		1 770,08		
16	1641	Emprunt					
TOTAL					1 770,08		